
Introduction

L'Europe de 1992 et les obstacles techniques au commerce au sein de la Communauté européenne

L'élimination des obstacles techniques au commerce intérieur est un objectif clé de la politique de la CEE afin d'établir un marché intérieur unique en 1992. Les normes, y compris les mesures phytosanitaires, représentent plus de la moitié des 279 initiatives législatives figurant dans le Livre blanc de 1985 de la Commission de la CEE sur la réalisation finale du marché intérieur unique.

Les entreprises dans la CEE ont établi que la politique relative aux normes est l'aspect le plus important du programme de 1992 de la CEE. Dans les États membres de la CEE, les organismes nationaux sont responsables de l'établissement des différentes normes techniques requises. En outre, ces organismes sont membres conjointement, avec ceux des pays de l'AELE, des organisations européennes de normalisation, c'est-à-dire le CEN, le CENELEC et l'ETSI. Ces organismes régionaux ont, pour leur part, assuré une représentation active, sinon dominante, de l'Europe dans les organisations internationales de normalisation, c'est-à-dire l'ISO et la CEI.

Les possibilités qu'ont les normes techniques de faciliter une production, une commercialisation et une adaptation technologique plus efficaces des produits ont été limitées à l'intérieur de la CEE. Cela s'est produit malgré un système très perfectionné de normalisation mis sur pied par les organismes nationaux dans les États membres.

Obstacles techniques au commerce canadien avec la CEE

Les normes techniques qui ont limité de plusieurs façons les débouchés pour le commerce et la compétitivité des exportations canadiennes dans la CEE se classent dans trois catégories :

- **les normes nationales facultatives** pour le même produit ont été carrément différentes entre les États membres et sont souvent reconnues d'une façon générale dans ces pays comme des conditions d'achat indispensables.
 - **les règlements techniques** ont reflété les différentes approches des États membres à l'égard de questions similaires d'intérêt public, comme la santé et la sécurité publiques et la protection de l'environnement.
 - **les essais et la certification** pour lesquels les exigences techniques et les accords ont été différents en raison des différences techniques précisées au paragraphe ci-dessus. En particulier, la normalisation est coordonnée à l'intérieur de l'Europe, mais il y a eu peu d'accords visant l'acceptation des essais et de la certification entre les 13 États membres de la CEE.
-